Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 7

Artikel: Syndicalisme étudiant et Bal de l'Entraide
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026790

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Syndicalisme étudiant et Bal de l'Entraide

Au moment où « Domaine public » consacrait une page au syndicalisme étudiant, se déroulait à Lausanne le Bal de l'Entraide avec participation de la bonne société locale et le patronage des personnalités du régime.
Un assistant de l'Université nous adresse une protestation qui mérite publication:

> Voilà qu'il est à nouveau question du syndicalisme des étudiants. Vieille question qui n'a l'air de faire son chemin que fort lentement. Il y a dix ans déjà, l'AGE se la posait, du moins quand les éléments de gauche étaient au « pouvoir ». Puis la droite revenait et il n'en était plus question. Et nous en sommes toujours au Bal de l'Entraide.
> Les étudiants ne sont pas contents. Et ils ont de bonnes raisons de ne pas l'être. Tous sont d'accord sur les sujets à réformer: il n'est que de lire leurs « Voix Universitaires » et de se souvenir d'une manifestation de rue à Lausanne: des bourses, des auditoires, des « piaules », des repas à 1 fr. 30 comme à Paris.
> Qui est responsable de cet état de fait catastrophique? Evidemment le peuple suisse en général, qui s'en fout. Mais nos autorités en particulier qui ont laissé se pourrir une situation maintenant catastrophique. Croyez-vous que les étudiants en veuillent à nos autorités: pas le moins du monde. Quelques-uns d'entre eux constituent le comité de patronage du bal: Chaudet, Bonvin, Oguey, etc... Si vous pensez que ces gens sont responsables, pourquoi les invitez-vous à vos petites fêtes: pour leur donner bonne conscience?
> Ce que les étudiants suisses ne veulent pas, c'est payer le prix d'une socialisation des études. On voudrait bien obtenir des repas à 1 fr. 30, comme à Paris, en oubliant totalement la lutte que les étudiants français ont menée pour obtenir ces résultats. Au lieu de se constituer en un corps efficace, les étudiants suisses restent aux méthodes du XIXe siècle: les ventes de charité, les bals. On fait l'aumône, on fait la quête. A quand les séances de couture: ça rapporte... pour vos pauvres.
>
> B.

Il y aurait aussi une autre question à poser: Est-ce que le bénéfice est en rapport avec l'effort fourni et les frais engagés?

Public relations et politesse chinoise

L'information et la propagande chinoises s'organisent. Nous avons notamment reçu cette lettre. Sur un thème connu, elle est rédigée avec un tel souci de bien faire, sans flagornerie, que le marxisme-léninisme ne doit pas avoir effacé tout héritage de l'exquise et mandarine politesse chinoise:

> Cher ami,
>
> Conformément à votre demande / à la demande de votre ami, nous vous avons inscrit un abonnement à « Pékin Information ». Nous sommes vraiment heureux d'avoir l'occasion de mettre notre service à votre disposition.
>
> Afin de fêter l'établissement de relations entre vous et notre maison, nous vous envoyons par poste séparée un agenda de poche contenant des données essentielles sur la Chine. Veuillez le garder comme souvenir.
> D'autre part, nous vous avons aussi adressé, joint à l'agenda, un calendrier agrémenté de vingt-quatre reproductions de peintures chinoises dans le style traditionnel, en pensant que vous l'aimerez.
> Nous espérons que vous nous confirmerez la réception de ces deux cadeaux.
> Afin de permettre aux lecteurs de recevoir dans les meilleurs délais chaque numéro de la revue, nous faisons toujours l'emballage et l'envoi par avion de la revue le jour même de sa publication. En même temps, afin de satisfaire l'intérêt des lecteurs pour les timbres-poste chinois, nous affranchissons nos envois de la revue avec des timbres-poste, tous les deux ou trois numéros, sans épargner le travail supplémentaire que cela nous apporte. Voilà les efforts modestes que nous faisons pour assurer aux lecteurs un service des plus satisfaisants. Toutefois, nous trouvons quand même que tout cela est loin d'être suffisant et que nous devons faire de plus grands efforts encore pour être à la hauteur de notre tâche. Nous espérons bien que vous nous prêterez continuellement votre assistance à cet égard, en nous faisant souvent part de vos remarques et observations, ainsi que de vos propositions sur notre travail, que nous apprécierons en toute circonstance. Nous espérons aussi que vous nous indiquerez de temps en temps l'adresse de personnes à qui nous pourrons envoyer des exemplaires spécimens de la revue. Naturellement, si vous pouviez faire des abonnés à la revue pour notre compte, nous ne vous en serions que plus reconnaissants.
> Nous vous prions d'agréer, cher ami, nos salutations amicales.
>
> Guozi Shudian
> Service des abonnements
> « Pékin Information »

et autres digressions sur le cinéma

films ne limite-t-elle pas le choix des programmes offerts au public? Que pensez-vous de l'opinion « Les gens n'ont que les films qu'ils méritent »? N'est-ce pas un peu simpliste?

F. B.: Une statistique toute bête: Les films présentés au public lausannois sont au nombre de 220 en gros par an; 200 viennent d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne ou d'Italie. A peine 20 viennent d'ailleurs: un film japonais, un film indien, un ou deux suédois, un polonais ou un russe. C'est tout de même une drôle de façon de faire le pâté: un cheval, une alouette.

D. p.: *Y a-t-il vraiment adaptation aux goûts du public?*

F. B.: Non. Car le public a passablement évolué. D'ailleurs, le drame du cinéma commercial, c'est que, chaque année, la vente des billets baisse. N'est-ce pas la preuve que les spectateurs choisissent leurs films alors qu'autrefois on « allait au cinéma »? Lorsqu'il n'y a pas de programmes attirants, on préfère regarder la T. V. Cela me paraît une bonne chose, mais ne prétendons pas que les gens n'ont que le cinéma qu'ils méritent.
D'autre part, pourquoi ne pas le dire, les gens sont déçus du cinéma pour mille raisons qui devraient faire l'objet, de la part du commerce cinématographique, d'une étude du marché. Il faudrait voir si les séances sont placées aux bonnes heures, si elles sont convenablement organisées, s'il n'y a pas trop de clichés publicitaires, de mauvaises projections, de fauteuils peu accueillants, d'entractes gênants. Enfin, il faudrait revoir à la lumière d'études les réactions du public à l'égard des films qui lui sont montrés.

Cinéma et télévision

D. p.: *A ce propos, une espèce de sang nouveau n'est-il pas apporté au cinéma par la T. V.? A l'étranger, aux Etats-Unis notamment, la T. V. a eu une influence bénéfique sur le cinéma.*

F. B.: Du fait même que la T.V. a créé une concurrence, elle a ébranlé le cinéma et fait tomber toute une série de branches mortes. Le cinéma moyen, le cinéma-pour-grand-public est voué à une mort certaine. Sans jouer aux prophètes, on peut être assuré que le cinéma de demain aura deux aspects fort distincts. D'une part, un cinéma à grand spectacle, cinérama, circarama, avec large mise en scène et couleurs. D'autre part, une sorte de cinéma de chambre qui passera dans des salles d'essais. En fait, le cinéma connaîtra un destin assez proche de celui de la musique. D'une part, les fanfares, les orphéons, la chanson, la musique populaire, et, d'autre part, un art qui attirera un public beaucoup plus restreint.

D. p.: *Tout ce qui est actuellement l'apanage du cinéma passera-t-il à la T. V.?*

F. B.: En tout cas, sur le plan de l'actualité, il est évident que la T. V. a fait vieillir le cinéma d'un coup; encore que les actualités cinématographiques puissent conserver des caractéristiques intéressantes. Tout ce qui est cinéma moyen mi-divertissant, mi-psychologique, sera vu à la T. V. en famille. On ira au cinéma pour voir des films difficiles comme on va écouter aujourd'hui du Strawinsky, du Boulez.

D. p.: *Et que pensez-vous des télécinémas, salles équipées de T. V. sur grand écran?*

F. B.: C'est un autre problème: celui de la technique. Le cinéma pellicule, par exemple, est voué à la mort puisqu'on peut inscrire des films sur fil d'acier et puisqu'on peut en expédier à travers les ondes. Mettre des bobines dans des boîtes, envoyer les boîtes par chemin de fer ou par avion, ce sera bientôt le moyen âge. Des problèmes se poseront à un autre niveau: la diversification des spectacles, les censures sans doute facilitées parce qu'agissant à la source. Peu d'images arriveront en marge des grands circuits stratifiés.

D. p.: *Mais alors ce système de projection d'une seule source pour tout un pays ne risque-t-il pas de faire naître sur un plan européen ou mondial une censure comparable à celle qui existe déjà à la T. V. suisse: un film interdit dans un canton ne passe pas, ni une séquence coupée dans un autre canton?*

F. B.: La concentration de l'information devrait nous intéresser tous au premier chef. Actuellement, la civilisation des « mass media » montre que, plutôt que de pousser le public vers une prise de conscience des situations, elle le mène, au contraire, vers une sorte de digestion, une façon d'avaler l'information lue (ou plus exactement vue) sans esprit critique. Il est de plus en plus utile de jeter dans cette espèce de flot d'informations prédigérées des noyaux plus difficiles à assimiler ou qui, simplement, agacent les dents.

Malgré toute notre bonne volonté nous ne pouvons pas admettre

Dans notre dernier numéro, nous avons publié la lettre d'un lecteur de « Domaine public » qui exigeait le remboursement de ses billets parce que, pour des raisons commerciales, le film « Mon Oncle » avait été coupé, sans avertissement au public, de deux scènes importantes.
En retour, il a reçu la réponse suivante:

> CINÉMA DU BOURG
> Rue de Bourg 51
> Lausanne
>
> Monsieur,
>
> Nous accusons bonne réception de votre lettre du 16 crt. et nous nous permettons de vous donner l'avis suivant: Avant de perdre votre temps pour nous donner une leçon, nous vous prions de vous renseigner sur la renommée de notre salle qui est en outre le seul cinéma de Suisse Romande à avoir l'honneur d'être membre de la Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai à Paris.
> Malgré toute notre bonne volonté nous ne pouvons pas admettre votre réclamation.
> Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.
>
> Cinéma du Bourg
> (Signature illisible)
>
> Annexe: Pour que vous ne perdiez pas le contact avec le plus petit et le plus vieux Cinéma de Lausanne nous vous offrons 1 billet de faveur.
>
> Copie à « Domaine Public » Case Chauderon 142, Lausanne.
>
> Lausanne, le 27 janvier 1964

Estimant qu'il ne s'agit pas d'une question de faveur, mais de justice, M. D. J., avec l'appui de « Domaine public », ouvrira action civile pour obtenir ou le droit de voir le film intégralement ou un dédommagement complet.
Ceci dit, nous reconnaissons une fois encore les mérites de cette salle et l'estime dont elle jouit auprès des cinéphiles.
Mais il sera intéressant de connaître la jurisprudence sur ce sujet: C'est le juge de paix qui la fixera. Attendons!
Entracte!